

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REPOUSES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUES

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-78 du 17 AVRIL 1993
MTEPA/DGF/DCCA/SAV.

portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1989 des Ingénieurs des cadres de 1.
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques de l'Imprimerie Nationale du Congo.
En tête : DEBEKA-KANZA (Bernard.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 5 Mai 1992
relative à la Fonction Publique ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie
I ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avance-
ment des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/970 du 25 / Décembre 1992 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 / Décembre 1992 portant Organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 82/992 du 1er Octobre 1982 portant Statut Particu-
lier des cadres de l'Imprimerie Nationale du Congo ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant la circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des
effets Financiers, des avancements et des révisions des situations admini-
stratives ;

8

✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

✓u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 23 Octobre 1990.

DECRETE :

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1989 pour le 5^e échelon de leur grade à deux (2) ans, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques de l'Imprimerie Nationale du Congo dont les noms suivent:

- DEBEKA-KANZA (Bernard) / INC

- BANIEKONA (Albertine) / INC

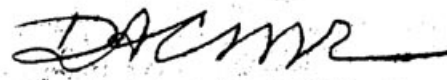
Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 17 AVRIL 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,


- Jean Prosper K O Y O


- Claude Antoine DA COSTA ..

AMPLIATIONS :

ORC.....1

MCPE/CAB.....2

DAFE/SAP.....2

DGER/DGCA.....2

DGCA/BST.....2

SGG/DC.....2

INC.....2

INTERESSES.....4

DOSSIERS.....2

ARCHIVES.....2

DGB.....2

DGCF.....2 /-